

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
RESTREINTEA/AC.25/SR.293  
14 novembre 1952  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAISCOMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES  
POUR LA PALESTINE

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,  
le 13 novembre 1952, à 15 heures.SOMMAIRE

- Adoption de l'ordre du jour
- Rapport de M. Reedman sur le résultat des négociations entre les experts du Gouvernement d'Israël et la Barclay's Bank sur la question des comptes bloqués.
- Rapport du Secrétaire principal par intérim sur la création de l'organisme nécessaire pour évaluer les biens des particuliers arabes en Israël.

PRESENTS

Président: M. ORDONNEAU France

Membres : M. BARCO Etats-Unis d'Amérique  
M. BARAN Turquie

Secrétariat : M. CHAI Secrétaire principal par intérim  
M. BERNCASTLE  
M. REEDMAN  
M. LADAS

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

## RAPPORT DE M. REEDMAN SUR LE RESULTAT DES NEGOCIATIONS ENTRE LES EXPERTS DU GOUVERNEMENT D'ISRAEL ET LA "BARCLAY'S" BANK SUR LA QUESTION DES COMPTES BLOQUES

M. REEDMAN (Secrétariat) appelle l'attention de la Commission sur la série de chiffres fournis par la délégation israélienne à Londres, au sujet du nombre de comptes débloqués et des sommes en jeu. Ces renseignements émanent de l'Administrateur des biens des absents et paraissent fondés sur des chiffres donnés par les banques. Il semble également que ce soient là les seules données dont dispose l'Administrateur des biens des absents. La majeure partie de la somme est constituée par ce que l'Administrateur considère comme représentant les comptes des réfugiés arabes, dont le montant total, réparti entre 6.040 dépositaires, dépasse 3 millions de livres sterling.<sup>1/</sup> La plupart de ces comptes sont peu importants : environ 2.820 sont inférieurs à 50 livres sterling. Par conséquent, étant donné le système de paiement envisagé, plus de la moitié des comptes - tous ceux qui ne dépassent pas 100 livres sterling - pourraient être débloqués dans un délai de deux mois à compter du moment où l'opération sera engagée; mais il est probable que les demandes de déblocage ne seront pas reçues et vérifiées dans un délai aussi bref. La plupart des comptes sont ouverts à la Barclay's Bank, certains le sont à la Banque ottomane; les autres banque n'ont chacune qu'un nombre de comptes relativement peu élevé.

Au rythme auquel le Gouvernement d'Israël estime que seront opérés les transferts, les comptes de 50 livres sterling au maximum seront réglés dans le courant du premier mois. Les versements effectués au cours de cette période s'élèveraient, au maximum, à environ 231.000 livres sterling. Au bout de dix mois, en supposant que toutes les demandes de déblocage aient été présentées, il ne resterait plus à régler que les comptes supérieurs initialement à 500 livres, cette partie de leur montant ayant alors été déjà versée. Les transferts auraient alors atteint un million de livres sterling.

---

<sup>1/</sup> Il a été admis qu'une livre israélienne équivaudra à une livre sterling (A/AC.25/SR.290, page 2).

M. Reedman s'est entretenu récemment avec M. Rafael qui croit savoir que le Gouvernement d'Israël accepte le plan proposé; M. Rafael ignorait cependant si tous les points de détail avaient été réglés par la Barclay's Bank et l'Administrateur des biens des absents. A cet égard, la question essentielle est de respecter les formalités que la législation israélienne impose à l'Administrateur des biens des absents. Il semble d'ailleurs que ce ne soit pas là un grave problème.

M. Baster, représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a fait savoir à M. Blandford que ni le Caire, ni Amman ne paraissent avoir d'objection à ce que l'Office intervienne dans l'opération. Damas a fait bon accueil au projet, mais on attend encore la réaction de Beyrouth. M. Baster a donc envoyé un télégramme pour demander s'il devait se mettre en rapport avec le représentant sur les lieux de la Barclay's Bank, qui est le directeur de l'agence de Jérusalem, et avec le Gouvernement d'Israël. M. Reedman suggère de répondre affirmativement à M. Baster.

Le PRESIDENT remercie M. Reedman, au nom de la Commission, et dit que les chiffres cités lui paraissent particulièrement satisfaisants puisqu'il en ressort que le nombre des comptes serait réduit à 1.005 au bout de dix mois, c'est-à-dire que les cinq-sixièmes du nombre total des comptes auraient alors été réglés.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que la définition des réfugiés qui est donnée à la page 2 du rapport de M. Reedman soulève une question sur laquelle la Commission voudra peut-être exprimer son opinion. La Commission a toujours employé une expression visant les Arabes qui résidaient en Palestine. Les habitants de la vieille Ville de Jérusalem qui avaient ouvert des comptes dans la partie de Jérusalem qui se trouve maintenant en Israël pourraient, aux termes de cette définition provisoire, ne pas avoir droit au débloqué de leurs comptes. Ce serait là une situation vraiment injuste et qui pourrait provoquer des difficultés.

M. REEDMAN (Secrétariat) répond que la question a été soulevée au cours des pourparlers de Londres. La définition donnée est tout à fait provisoire; elle a été empruntée au texte des dispositions israéliennes applicables aux biens des absents. Il a été nettement entendu au cours des pourparlers que de nombreuses personnes qui ne sont pas des réfugiés aux termes de cette définition seraient au nombre de celles dont le Gouvernement d'Israël a l'intention de débloquent les comptes. L'expert à Londres du Gouvernement d'Israël, M. Keren est certain que le Gouvernement d'Israël a l'intention d'interpréter la question dans un sens libéral. Lors de son passage à Londres, le Ministre de la justice d'Israël a eu un entretien officieux avec M. Keren et il a exprimé la même opinion. Bien qu'il y ait là un point à ne pas perdre de vue, la situation semble donc entièrement satisfaisante.

Le PRESIDENT indique que cette question sera mentionnée dans le compte rendu analytique de la séance pour bien montrer que la Commission l'a débattue.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) pense que la Commission pourrait également exprimer à la délégation d'Israël son espoir de ne pas voir compromettre tout le projet par une application trop littérale de la définition en question.

Le PRESIDENT déclare que la Commission prend acte du rapport de M. Reedman.

M. BARAN (Turquie) demande, au sujet des chiffres communiqués par M. Reedman, si le Gouvernement d'Israël a l'intention, pour la première tranche de versements, de dépasser le chiffre d'un million de livres sterling.

M. REEDMAN (Secrétariat) dit qu'il n'en sera pas forcément de la sorte, étant donné que les chiffres en question visent simplement à donner une indication du rythme de liquidation des comptes. Il semble évident que les comptes ne seront pas réglés aussi rapidement, car il faut s'attendre à des retards dans la présentation des demandes de déblocage, la vérification de l'identité des titulaires de comptes, etc... M. Reedman fait remarquer que les premières estimations du nombre et du montant des comptes étaient beaucoup plus élevées, sans doute parce qu'elles n'étaient pas fondées sur des données dignes de foi. Les chiffres qu'il a communiqués ont été établis sur la base de renseignements bancaires. Si les versements à chaque titulaire de compte sont limités à 50 livres sterling par mois,

c'est que d'après les lois qui régissent les biens des absents, le déblocage de plus de 50 livres par mois doit faire l'objet d'un examen par une commission spéciale. Une telle procédure entraînerait des retards considérables.

M. BARAN (Turquie) signale certaines différences dans les chiffres.

M. REEDMAN (Secrétariat) explique que certains comptes ont déjà été déblocués par le Gouvernement d'Israël. Les différences relevées dans les chiffres communiqués proviennent peut-être de ce que les estimations ont été faites à des époques différentes.

La Commission adopte le texte du télégramme qui sera adressé à M. Baster.

RAPPORT DU SECRETAIRE PRINCIPAL PAR INTERIM SUR LA CREATION DE L'ORGANISME  
NECESSAIRE POUR EVALUER LES BIENS DE PARTICULIERS ARABES EN ISRAEL

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) rappelle que le 29 octobre la Commission a adressé une lettre au Secrétaire général, au sujet de la création d'un organisme chargé d'évaluer les biens de particuliers arabes en Israël. Le Secrétariat a étudié la question et les crédits nécessaires ont été obtenus. On estime que pour les deux mois à venir les frais seront légèrement supérieurs à 3.000 dollars. A l'heure actuelle, le personnel prévu comprend deux spécialistes et deux secrétaires. Les deux secrétaires ont été déjà recrutées et on s'efforce actuellement de recruter les spécialistes.

M. BERNCASTLE (Secrétariat) dit que quelques bobines de microfilm ont déjà été projetées à titre d'essai et que le personnel fait des progrès dans l'utilisation optimum des films et des appareils de projection. M. Berncastle ne pense pas que l'exécution du programme soulève des difficultés insurmontables. Toutefois, le microfilm ne donnera qu'incidence des indications sur la valeur des biens. Lorsqu'il y a eu vente, on consignera le prix obtenu, en même temps que l'estimation du cadastre. Ce sont là des renseignements précieux, mais on n'en disposera que dans une faible minorité de cas. Dans d'autres cas, les rôles d'impôts devront constituer la principale source de renseignements. Ces rôles sont en la possession du Gouvernement d'Israël qui a, en principe, accepté d'en donner communication. La Commission devra suivre cette question, mais il n'y a pas urgence en la matière. Des plans à grande échelle des régions en question

seront également nécessaires. M. Walpole, directeur des services topographiques du Gouvernement jordanien à Amman, possède de tels plans au 1/1250ème ou au 1/2500ème. Il a consenti à en faire faire des photocopies à l'intention des Nations Unies, sous réserve qu'on lui fournisse les crédits nécessaires pour rémunérer le personnel temporaire dont il aurait besoin pour effectuer ce travail et qu'on lui procure le papier photographique indispensable. L'un des fonctionnaires envisagés pour assurer la direction des opérations est actuellement à Amman et pourrait prendre les dispositions utiles dès que sa nomination serait approuvée.

La Commission prend note des besoins indiqués par M. Berncastle et charge le Secrétariat de prendre les mesures nécessaires.

La séance est levée à 15 heures 45.